



VILLE D'YVERDON-LES-BAINS

MUNICIPALITE

JM/MW

Préavis n° 33
26 septembre 2005

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

Les réponses de la Municipalité aux observations de la Commission chargée d'examiner la gestion des biens communaux en 2004.

Madame la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Municipalité a pris connaissance des observations formulées par la Commission de gestion pour 2004.

Elle a également pris connaissance des observations individuelles déposées par M. le Conseiller R. Randin et consorts, conformément à l'art. 106 al. 4 du règlement du Conseil.

Sur la base des indications fournies par ses différentes sections, elle a décidé d'y répondre comme suit :

Observation 1

La Commission souhaite que la vigne de la Ville soit signalée sur place par un marquage spécifique.

Réponse :

Le Service des travaux et de l'environnement étudie la pose de 2 plaquettes, l'une en haut de la vigne, l'autre en bas. Elles constituent une sorte de tabouret et sont ainsi conçues pour permettre au promeneur de s'asseoir. Leur réalisation aura lieu au début de l'an prochain, dans le cadre du budget 2006 (fr. 3'500.- pour les 2 éléments), s'il est adopté par le Conseil communal.

Elles porteront le texte :

*Les Polognes
Vigne propriété de la Ville d'Yverdon-les-Bains
Depuis : 1991
Surface : 8'694 m²*



Observation 2

Que le projet de la promotion et l'engagement du bénévolat avance.

Réponse :

Des contacts ont été pris avec les associations en 2004 concernant la promotion du dossier du bénévolat (plusieurs associations ont répondu favorablement et ont utilisé ce support). En 2005, nous avons profité de la création d'un groupe cantonal chargé de mettre en place des plates-formes régionales concernant la promotion du bénévolat pour solliciter de la part de ce groupe une action sur Yverdon-les-Bains et sa région. Un coordinateur a été nommé par le groupe cantonal pour explorer les potentiels sur Yverdon-les-Bains et se mettre à disposition des associations pour proposer un éventail de services (promotion, permanence sur Yverdon, récolte de leurs besoins, etc.).

A ce jour, le projet suit son cours. Nous n'avons pas encore de bilan intermédiaire de la part du coordinateur, mais il est prévu qu'un pointage soit fait d'ici la fin de l'année 2005. En fonction des réponses des associations, l'action pourrait être reconduite et un lieu choisi pour formaliser ces permanences ("permanence bénévolat" qui regrouperait l'ensemble des informations concernant les milieux bénévoles yverdonnois).

Par ailleurs, il convient de signaler que la réception du Centre Social Régional est déjà à même d'orienter la population qui souhaite offrir un peu de son temps vers des associations bénévoles.

Observation 3

La Commission attend une solution aux problèmes du parcage des vélos au collège Léon-Michaud.

Réponse :

En 2004, un essai avec l'engagement d'une préposée temporaire chargée de la surveillance du parc à vélos avait été mené durant six mois. Le bilan dans l'ensemble favorable tiré de cette expérience a amené la Municipalité à pérenniser cette solution dans le cadre de la réorganisation de l'équipe des gardes de la police municipale, dont le cahier des charges a été complété en conséquence.

Observation 4

Il subsiste de grands risques de dégâts d'eau en cas de fuite dans les locaux du fonds ancien de la Bibliothèque (cf. observation 4 dans le préavis n° 25/02 et observation 1 dans le préavis n° 29/04).

Réponse :

Suite au moratoire adopté par l'Etat jusqu'à fin 2007 (pour le moment) dans un certain nombre de ses investissements, la Municipalité cherche une solution de substitution à celle qui avait été retenue dans le périmètre des Anciennes

Casernes, où il était prévu de regrouper les archives communales et divers dépôts des services culturels (bibliothèque et musées).

Observation 5

La Commission constate que la coordination des manifestations culturelles et sportives ainsi que la location des salles ne sont pas encore réalisées. Elle souhaite dès lors qu'elles se concrétisent au plus vite.

Observation 8

Que l'information concernant les diverses manifestations soit mieux diffusée.

Réponse :

Un concept des "4 portes d'entrée" a été validé par la Municipalité au mois de mars de cette année afin de structurer les réservations des locaux appartenant à la Ville. Il s'agit de :

1. **Service de l'urbanisme et des bâtiments, bureau des gérances :** le Temple, l'Aula Magna, les salles Léon-Michaud, la Chapelle du Château, Jolie Brise, Mauborget et, nouvellement, la Cure d'Air, la Tribune de l'ancien Hippodrome et l'Escarbille.
2. **La Marive :** elle gère ses propres réservations.
3. **Secrétariat aux sports :** il gère les réservations des activités sportives (terrains de sports, salles de gymnastique).
4. **Les milieux de la culture:** ils gèrent les Caves du Château et le TBB.

Dans sa communication C/13 du 15 juillet 2005, la Municipalité a renseigné le Conseil communal sur l'avancement de l'étude de l'implantation d'une gestion électronique des documents dans l'administration communale, devant déboucher sur une demande de crédit pour :

- ▶ l'implantation d'un logiciel pour améliorer la gestion documentaire dans les processus de l'administration générale ;
- ▶ l'implantation d'un logiciel spécifique à la gestion des dossiers de naturalisations ;
- ▶ l'informatisation des dossiers du Contrôle des habitants.

Dans le cadre des études menées, d'autres processus administratifs ont été analysés, dont celui de la délivrance des autorisations nécessaires aux manifestations diverses. Un groupe d'étude particulier se penche actuellement sur la solution logicielle à retenir et qui devra permettre de coordonner, au niveau de l'administration communale, la gestion des manifestations soumises à une autorisation quelconque.

Cette solution logicielle sera prolongée par la diffusion, sur le site Internet en cours de refonte, de la liste de ces manifestations.

Observation 6

Que le dossier de la santé et de la sécurité au travail du personnel soit traité rapidement.

Réponse :

Suite à la mise en vigueur de la Directive 6508 portant sur l'obligation des employeurs de faire appel aux Médecins et Spécialistes de la Sécurité au travail, pour diagnostiquer les risques encourus dans les différents services ou départements d'une entreprise ou administration et instaurer un concept Sécurité, la Municipalité, au travers du Bureau Ressources Humaines et son délégué à la sécurité, a mis principalement en place les démarches et dispositifs suivants :

1. **Adoption de la solution par branche**, en adhérant à l'Association Suisse de la Sécurité au Travail dans les Services Publics ;
2. **Mise en place et formation de répondants sécurité** par service et section ;
3. **Formation auprès de la SUVA** du Délégué à la Sécurité, aux fins d'obtention de la certification de « Chargé de sécurité » ;
4. **Diagnostic relatif à l'exposition aux risques** dans tous les services techniques : identification des points névralgiques, mise en place des premières mesures TOP (Techniques/Organisationnelles/Personnel) par les services les plus exposés ;
5. **Organisation de campagnes de sensibilisation**, notamment le travail sur écran/ le port de charges et le travail sur la voie publique/ l'accueil et la formation aux consignes de sécurité des nouveaux collaborateurs ;
6. **Organisation et campagne de vaccination** pour lutter contre l'hépatite B pour les fonctions les plus exposées à ce risque.

La Commission semble disposer d'informations qui n'ont jamais été communiquées ou évoquées avec les responsables en charge de ces questions. Une enquête de satisfaction à l'interne de nos services va donc être lancée afin d'obtenir des précisions sur les « carences ou lacunes » identifiées par les dicastères.

Observation 7

La Commission demande que les plans de l'état de nos conduites souterraines soient traités de manière prioritaire.

Réponse :

La remarque No 7 s'adresse au SEY, et fait mention du "plan de l'état des conduites souterraines", et se réfère à un précédent rapport, le No 29/2004.

Il semble que la question du cadastre souterrain souffre d'une certaine confusion, et que les notions se superposent. La constitution d'un cadastre souterrain, son utilisation, son entretien, sont des tâches sensiblement différentes selon que l'on parle de réseau d'égouts ou de réseaux de distribution d'énergie.

Le Service des travaux gère le cadastre des égouts (eaux de surfaces et eaux usées) et le SEY gère le cadastre des réseaux d'énergies.

Le SIT communal, géré par le département informatique, rassemble et met à disposition des utilisateurs l'ensemble de ces informations, et quantité d'autres données administratives que la commune doit gérer.

Il n'existe pas d'inventaire de l'état des conduites (radiographie, comme le mentionne le rapport), mais le cadastre mentionne la position des réseaux avec, quand l'information est disponible, l'année de pose des éléments qui composent les réseaux. La connaissance de l'âge des conduites peut, dans une certaine mesure, permettre d'évaluer le risque de rupture potentiel. Mais cette évaluation est peu fiable, en raison des nombreux facteurs qui peuvent accélérer la dégradation d'une conduite (qualité des remblais, densité du trafic, mouvements de terrain dus à la fluctuation des nappes phréatiques, etc.)

La possibilité de sous-traiter cette saisie a été évoquée plusieurs fois, mais il est reconnu que, pour quantité de raisons pratiques, cette solution compte trop d'inconvénients pour être retenue. En revanche, il arrive occasionnellement que d'autres travaux soient confiés à un bureau externe, justement pour soulager les collaborateurs du bureau technique et leur permettre de se consacrer davantage à la saisie des réseaux. Enfin, la Municipalité envisage de confier un emploi temporaire subventionné à un ingénieur ETS pour accélérer le travail.

Observation 9

Que le problème des vélos volés soit traité.

Réponse :

Le problème est en cours de traitement : une fourrière à deux-roues, de dimensions suffisantes pour répondre à la problématique, sera prochainement mise en service à la rue des Pêcheurs, dans un local loué à un tiers. Il restera encore divers points à améliorer (campagne de sensibilisation des usagers pour équiper leur engin d'un bon dispositif anti-vol, amélioration des emplacements stratégiques pour le stationnement des deux-roues, etc.).

Observation 10 (observation individuelle de M. R. Randin)

La Municipalité est invitée à présenter au Conseil communal dans le courant de l'année 2006 un préavis concernant la mise sur pied d'un concours pour le remplacement du pont de Gleyres.

Réponse :

La Municipalité va prochainement présenter au Conseil communal une demande de crédit d'étude pour analyser l'état des ponts de la ville dans la perspective de leur compatibilité au trafic des véhicules de 40 tonnes. Ce préavis recensera sommairement l'état actuel des ponts, ainsi que les investigations à mener pour chaque ouvrage, pour permettre ensuite d'articuler une planification des

interventions sur ceux-ci en fonction des urgences qui seront mises en évidence par l'étude.

S'agissant du Pont de Gleyres, une expertise a déjà eu lieu en raison de l'importance stratégique de l'ouvrage dans l'organisation des circulations en ville. Selon cette expertise confiée à un bureau d'ingénieurs, la structure du Pont de Gleyres est actuellement apte au trafic 40 t et son état général est qualifié d'acceptable.

Le crédit d'investissement nécessaire pour un assainissement doit encore être chiffré pour être soumis au Conseil communal. Ce montant sera précisé dans une seconde phase d'étude pour faire l'objet de cette demande de crédit.

Observation 11 (observation individuelle de M. R. Randin)

La Municipalité est invitée à entreprendre les travaux nécessaires à la réfection de la rue des Philosophes.

Réponse :

La réfection générale de cette rue avait été estimée à 4,7 millions en 2004. Au vu de l'importance de l'investissement, et dans l'ignorance encore du bouclage favorable de l'exercice 2004 et son incidence sur notre autofinancement, la Municipalité avait jugé plus prudent, dans le plan des investissements pour 2005 (v. communication n° C/9 du 22.11.2004) de le décaler dans les projets futurs.

Cependant, l'état de la rue du Midi, qui supporte une charge de trafic importante et dont la réfection générale ne peut plus être différée, commande de prévoir cet investissement, qui doit, pour des contraintes techniques, être précédé de la réfection générale de la rue des Philosophes. Ces deux importants investissements seront donc examinés de manière prioritaire lors de l'articulation de la prochaine planification des investissements qui fera l'objet d'une communication au Conseil communal lors de la présentation du budget 2006.

Vœux de la Commission de gestion :

La Municipalité a également pris connaissance des 8 vœux émis par la Commission de gestion. Conformément à l'usage, elle y répondra formellement dans son prochain rapport annuel.

* * *

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,

entendu le rapport de sa Commission, et

considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1.- Les réponses de la Municipalité aux observations de la Commission de gestion sont approuvées.

Article 2.- Le Conseil communal donne décharge à la Municipalité pour sa gestion durant l'année 2004.

Article 3.- Les vœux de la Commission de gestion sont transmis à la Municipalité qui y répondra dans son rapport sur la gestion de l'exercice 2005.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic :

Le Secrétaire :

R. Jaquier

J. Mermod